

Stratégie de gestion à destination des familles de l'École Notre Dame



Protocole rédigé à partir du « Protocole de gestion des cas confirmés COVID-19 en milieu scolaire » de l'Académie de Rennes et de la circulaire de Ministère de l'Éducation Nationale du 11 mars

Mise à jour – 14 mars 2022

Vous trouverez ci-dessous les règles à adopter et un rappel du protocole sanitaire applicable dans les établissements scolaires.

A compter de ce lundi 14 mars, le protocole sanitaire passe au niveau 1 / niveau vert pour l'ensemble des écoles. Ce passage signifie :

- La fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
- La fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives ;
- Le maintien des mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces.
- La fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour les élèves.

Dans les circonstances actuelles où le virus continue de circuler :

Les élèves qui le souhaitent ou à la demande des responsables légaux pourront continuer à porter le masque.

En tant que parents, Vous jouez un rôle essentiel.

Il vous est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire vos enfants à l'école :

- surveiller l'apparition de **symptômes** chez vos enfants ;
- avoir une **hygiène stricte des mains** comprenant le lavage au départ et au retour à la maison ;

Ne pas conduire à l'école :

- les élèves ayant été **testés positivement** au SARS-Cov2 ;
informer le directeur d'école ou le chef d'établissement des raisons de son absence.

COVID-19

ENSEMBLE, CONTINUONS D'ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

-  **Se faire vacciner**
contre la Covid-19
-  **Faire un test** au moindre doute
(symptômes, cas contact, etc.)
-  **Porter un masque** partout
où cela est nécessaire
-  **Aérer les pièces** 10 minutes
toutes les heures
-  **Se laver les mains**
régulièrement

Plus d'informations sur [education.gouv.fr/info-coronavirus](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

1 cas positif dans une classe

Si un élève est en contact avec un élève malade de la Covid-19
(élève cas confirmé de la même classe ou contact à risque)

Suite à la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves, tous les élèves de la classe sont considérés comme contacts à risque, sans distinction entre les élèves **ayant ou non porté le masque**.

L'élève poursuit les apprentissages en présentiel et réalise un autotest à J+2 (2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours)

Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas contacts (à partir du CP) pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

Si l'autotest, le test antigénique ou, à défaut, le test PCR est négatif : Pas d'isolement et poursuite des cours en présentiel

Si l'autotest est positif, l'élève devient un cas confirmé : son isolement est de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours si un test antigénique ou PCR réalisé au 5e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Lorsqu'un élève se déclare positif (par exemple suite à un autotest réalisé à J2), le cycle de dépistage ne redémarre que si ce nouveau cas confirmé a eu des contacts avec les autres élèves après un délai de 7 jours suite à l'identification du premier cas.

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'école.

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé, à partir de 6 ans, pour les personnes contacts à risque durant les 7 jours après la survenue du cas confirmé ainsi que pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement. Enfin, le port du masque peut être recommandé sur avis médical.

GESTION DES CAS CONTACTS EN RAISON D'UN CAS CONFIRMÉ AU SEIN DE SA FAMILLE

Si l'élève est cas contact d'un cas confirmé au sein de sa sphère familiale, seul un test (autotest ou test antigénique) est à réaliser 2 jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé (sans isolement entre J0 et J2) ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact.